

AGIRC ARRCO : SCANDALE



Les enseignants des établissements privés sous contrat, agents publics, sont au régime général pour leur retraite. Ils cotisent à l'Agirc-Arrco pour la partie complémentaire ou à l'IRCANTEC pour les maîtres en fonction depuis 2017.

Depuis 2019, les points Agirc et Arrco sont fusionnés, cette fusion a d'ailleurs provoqué la dissolution de l'organisme unique URCREP qui gérait notre retraite complémentaire des maîtres du privé.

La conséquence de cette dissolution est la mise sous gestion des déclarations de cotisations par un organisme de protection sociale (en l'occurrence pour l'enseignement privé : HUMANIS MALAKOFF)

La caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco est gérée par plusieurs groupes de protection sociale, dont Malakoff-Humanis.

**Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé**

Le SNFOEP vient de faire une découverte hallucinante !!!

Un de nos adhérents, en consultant son relevé de points sur le site Agirc-Arrco, s'est aperçu que son compte n'était plus abondé depuis 2019.

Malakoff-Humanis nous a confirmé que les droits Agirc-Arrco des enseignants sous contrat pour la rémunération qu'ils perçoivent de l'État ne sont pas attribués depuis 2019, année du passage au régime fusionné. Cela concerne tous les enseignants des établissements privés sous contrat, dans toute la France.

**Communiqué du 24
janvier 2022**

Le groupe Malakoff Humanis a eu, en effet, des problèmes pour faire face aux réformes et à la gestion informatique des données et **la situation est bloquée depuis cette date.**

Malakoff-Humanis est entièrement responsable de la situation et nous assure que « *le traitement des salaires 2019 (et donc la remontée des points retraite Agirc-Arrco) transmis par la DGFIP (La direction générale des Finances publiques) sera effectué dans les mois à venir, que l'ensemble des droits 2020 et 2021 seront traités dans les meilleurs délais et que pour les enseignants qui souhaitent prendre leur retraite en 2022, les droits seront pris en compte.* »

Comment leur faire confiance dans la mesure où ils n'ont même pas eu la décence de communiquer l'information ?

Qu'en est-il pour ceux partis entre 2019 et maintenant ?

Le SNFOEP va saisir le ministère et exige une régularisation immédiate et non dans un avenir incertain de tous les comptes Agirc-Arrco des enseignants.